TRESORERIE BOURG ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS Référence(s) 1188465262 29957631811 Référence GPE 35610624

Décompte du dossier :

Montant initial 32,52 Montant des versements créancier 0,00 Montant des versements GPE Solde du dossier 32,52

Détail des créances du dossier :

1. Le 27/10/2020 : N Entre : 320388940 Soins du 30/09/20 au 30/09/20 ETAB : 30 Consultation du Titre du 27/10/20 numéro 0000000065013

2. Le 27/10/2020 : N Entre : 320388940 Soins du 30/09/20 au 30/09/20 ETAB : 30 Consultation du Titre du 27/10/20 numéro 0000000065013



RAPPEL NOUVEAU LOCATAIRE: n'oubliez pas de mettre vos compteurs d'énergie à votre nom dès la signature du bail.

Contactez le 09 87 67 94 26 (non surtaxé, lundi-vendredi 8H-21H ; samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H, service Selectra) pour mettre vos compteurs d'électricité et de gaz naturel à votre nom et éviter toute coupure.

CONTRAT DE LOCATION/COLOCATION

를 하면 # 2000 일본 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	
Le présent contrat est conclu entre les soussignés :	
Nom et prénom, ou dénomination du bailleur :	
- Domicile ou siège social du bailleur :	
- Qualité du bailleur :	
Personne physique Personne morale	ing sa gitti kalandari da da sa kalandari kalandari kalandari kalandari kalandari kalandari kalandari kalandar Barandari
Le cas échéant, préciser si la personne morale est une société civile constituée quatrième degré inclus.	exclusivement entre parents et alliés jusqu'au
Oui 🛇 Non	
- Adresse email du bailleur (facultatif)	
désigné (s) ci-après le bailleur ;	
Le cas échéant, représenté par le mandataire :	
- Nom ou raison sociale du mandataire :	and the Second College of the second
- Adresse du mandataire :	
- Activité exercée par le mandatair ENTREPRENEUR BATIMENT	Secretaria de la companya de la comp
- Le cas échéant, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle :	and the second of the second o
Troil to do galare.	
	and the second s
- Si second locataire, nom et prénom du second locataire :	
- Adresse email du locataire (facultatif) :	and the second of the second o
- Adresse email du second locataire (facultatif) :	And Communication of the Commu
désigné (s) ci-après le locataire	
ll a été convenu ce qui suit :	
RESPONSE OF THE PROPERTY OF TH	
Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé	é :
A. Consistance du logement :	
- Adresse du logement : 12 RUE FRANCISQUE AYNARD 69200 VENISSIEUX - Bâtiment / escalier / étage / porte : BATIMENT F / 3 ème Etage / Côté Sud	
	ono-propriété 🔘 Copropriété
	and the second of the second o
O Avant 1949	De 1989 à 2005 Depuis 2005
- Surface habitable (en m ²): 75 - Nombre de pièces principales : F4 - 3 CHAMBRES - Le cas échéant, autres parties du logement :	
Grenier Comble aménagé ou non Terrasse	⊗ Balcon ⊗ Loggia √ (

- Le cas échéant, éléme	nts d'équipements du logement :		
Cuisine équip			
Autre;			
- Modalité de productio	on de chauffage :		
(Individuel			
	Si collectif, préciser les modalités d 932/100000	e répartition de la consommation du	i locataire :
- Modalité de productio	n d'eau chaude sanitaire :		
() Individuel			
	932/10000	e répartition de la consommation du	
B. Destination des local	atidsk kafrikat Phise en 1977 og s		
Usage d'habit	ation Usage mixte professio	onnel et d'habitation	
		NATA AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN	
	nation des locaux et équipements ac 52 Parking / n°:	ressoires de l'immeuble à usage pr l' Garage /n°: Autre :	ivatif du locataire :
D. Le cas échéant, énum	nération des locaux, parties, equipem	iPEFC PÉ arreccaires de l'immentie	
	☐ Ascenseur ☐ Espaces verts		
	Gardiennage Autres press		() Laverie
E. Équipement d'accès a	ux technologies de l'information et c ble, modalités de raccordement intel		réception de la
24. + c.	concides de la maison : mifel il	et et assurance habitation	
o de la companie de La companie de la companie de l	est éligibilité et ouverture de ligne & souscriptic on surtaxé, lundi-vendredi 8H-21H ; samedi 8H3	0-18H30, dimanche 9H-17H, service Selectra)	
W NATETY STATE	EFFETELOURÉE DU COMMA		
and the second of the second o	a date de prise d'effet sont ainsi défi	nies :	1000年 1100年(1944年)
A. Prise d'effet du contra		AND THE RESERVE OF THE PARTY OF	

- Date de prise d'effet du contrat : 06

8. Durée du contrat :

3 ANS PAR TACITE RECONDUCTION

(minimum 1 an, ou 9 mois si la location est consentie à un étudiant).

A l'exception des locations consenties à un étudiant pour une durée de 9 mois, les contrats de location de logements meublés sont reconduits tacitement à leur terme pour une durée d'un an et dans les mêmes conditions. Le locataire peut mettre fin au bail à tout moment, après avoir donné congé. Le bailleur peut, quant à lui, mettre fin au bail à son échéance et après avoir donné congé, soit pour reprendre le logement en vue de l'occuper lui-même ou une personne de sa famille, soit pour le vendre, soit pour un motif sérieux et légitime. Les contrats de locations meublées consenties à un étudiant pour une durée de 9 mois ne sont pas reconduits tacitement à leur terme et le locataire peut mettre fin au bail à tout moment, après avoir donné congé. Le bailleur peut, quant à lui, mettre fin au bail à son échéance et après avoir donné congé.

Les parties conviennent des conditions financières suivantes :	
A. Loyer:	
1. Fixation du loyer initial :	
a) Montant du loyer mensuel : ^{850.00} € Lorsqu'un complément de loyer est appliqué, le loyer mensuel s'entend comme la somme du loyer de base et de	ce complément.
b) Le cas échant, modalités particulières de fixation initiale du loyer applicables dans certaines zones tend Zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants où il existe un déséquilibre marqué entre l'offi logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel telles qui	re et la demande de
 le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au décret fixant annuellement le montant ma des loyers à la relocation : 	ximum d'évolution
⊠ Oui	
- le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au loyer de référence majoré fixé par arrêté p	réfectoral :
Oui () Montant du loyer de référence : €/m²	
Non	
- un complément de loyer est prévu :	
Oui () Montant du loyer de base (nécessairement égal au loyer de référence majoré) :	
Caractéristiques du logement justifiant le complément de loyer :	.:
Non	
c) Le cas échéant, informations relatives au loyer du dernier locataire :	
Mention obligatoire si le précédent locataire a quitté le logement moins de dix-huit mois avant la signature du	bail.
Montant du dernier loyer acquitté par le précédent locataire (en €);	
Date de versement :	
Date de la dernière révision du loyer :	
2. Le cas échéant, modalités de révision :	
a) Date de révision du loyer annuel : ⁰⁶ 24	
b) Date ou trimestre de référence de l'Indice de Référence du Loyer : l'IRL du 4ème trimestre 2022	A CAMPAGE AND A
B. Charges récupérables :	
1. Modalité de règlement des charges récupérables :	
Provisions sur charges avec régularisation annuelle Paiement périodique des charges sans provision Forfait de charges	
2. Le cas échéant, montant des provisions sur charges ou du forfait de charges : 130.00 €	<u>.</u>
3. Si les parties conviennent d'un forfait de charges, ce forfait sera révisé chaque année dans les mêmes de le loyer principal.	conditions que
C. Le cas échéant, en cas de colocation, souscription par le bailleur d'une assurance pour le compte d	es colocataires :
Oui Montant total annuel récupérable au titre de l'assurance pour compte des colocataires : (montant de la prime d'assurance annuelle, éventuellement majoré dans la limite d'un mo décret en Conseil d'Etat),	€
Ce montant est récupérable par douzième soit € par mois.	11-
Non —	MI

THE SECTION STATES

ayer est payé d'avance, mensuellement et dû avant le Lé montant total dû pour un mois de location est de 830.0 Loyer: 830.00 €	05 de chaque mois. 00 €, détaillé comme suit :
- Charges récupérables : 130.00 €	
- En cas de colocation, assurance récupérable pour le com	npte des colocataires :
E. Le cas échéant, exclusivement lors d'un renouvelleme manifestement sous-évalué :	The Control of Control
Le montant de la hausse de loyer mensuelle est de	€appliquée:
par tiers* 🔘 par sixième*	duzés du contrat et le montant de la rappe de lover.
A. Le cas échéant, montant et nature des travaux d'amé décence effectués depuis la fin du dernier contrat de loc	lioration ou de mise en conformité avec les caractéristiques de cation ou depuis le dernier renouvellement :
Le cas échéant, montant des travaux d'amélioration effect	:ués au cours des six derniers mois :
B. Le cas êchéant, majoration du loyer en cours de bail co le bailleur	onsécutive à des travaux d'amélioration entrepris par
Nature des travaux ou des équipements, modalités d'exécu	Ution délai de réalication ou d'acquirities
	action, action of treatisation of a activities.
Montant de la majoration du loyer : €	
and the second s	
C. Le cas échéant, diminution de loyer en cours de bail co Nature des travaux :	
Manhant at 1 of 1 o	€ pendant mois.
Modalités de dédommagement du locataire sur justification	그리는 하는 사람들은 학교 회학 프로그램 프로그램 학자를 하는 회사를 보고 있다. 그리고 가는 그리고 그림을 하는 그리고 가는 것이 되었다.
-3 work do decidine 3di, justificaçion	n des depenses en eccuees en cas de depart anticipé :
VI CORRUS	(2017년 - 1일 전문
	, il est prévu un dépôt de garantie d'un montant de : $^{1700.00}$ $_{ m \ref}$
	The second of th
VIL CLAUSE DE SOLIDARITÉ	
Pour l'exécution de toutes les obligations du présent contra et indivisibilité entre eux.	
VIII. CLAUSE RÉSOLUTORRE	
Le présent contrat sera résilié de plein droit :	
 en cas de défaut de paiement du loyer, des provisions de c en cas de défaut de versement du dépôt de garantie en cas de défaut d'assurance des risques locatifs par le locatifs 	
,도 tocatalle) 하는 그씨 그가 그만 나고 나는데 한테 하는데 하는데 한테 등에 다른데 한테했다.	\$P\$《笔形辞典····································
en cas de trouble de voisinage constaté par une décision d	fe justice:

A mentionner lorsque le contrat de location est conclu avec le concours d'une personne mandatée et rémunérée à cette fin.

Il est rappelé les dispositions du I de l'article 5 (I) de la loi du 6 juillet 1989, alinéas 1 à 3 : La rémunération des personnes man-

IX. LE CAS ÉCHÉANT, HONORAIRES DE LOCATION.

A. Dispositions applicables :

s pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement, tel que ni aux articles 2 et 25-3, est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires liés aux prestations mentionnées ix deuxième et troisième alinéas du présent I. Les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à la signature du bail.

Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mêtre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à compter de la réalisation de la prestation.

Plafonds applicables à ces honoraires :

Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 0 €/m² de surface habitable ;

Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée :

0 €/m² de surface habitable.

- B. Détail et répartition des honoraires :
- 1. Honoraires à la charge du bailleur :
- prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail (indiquez le détail des prestations effectivement réalisées et le montant des honoraires toutes taxes comprises dus à la signature du bail) :
- le cas échéant, prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée (précisez le montant des honoraires toutes taxes comprises dus à compter de la réalisation de la prestation) :
- autres prestations (précisez le détail des prestations et conditions de rémunération) :
- 2. Honoraires à la charge du locataire :
- prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail (précisez le détail des prestations effectivement réalisées et le montant des honoraires toutes taxes comprises dus à la signature du bail) :
- le cas échéant, prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée (précisez le montant des honoraires toutes taxes comprises dus à compter de la réalisation de la prestation) :

YI AHARAYA

Sont annexées et jointes au contrat de location les pièces suivantes :

- Le cas échéant, un extrait du règlement concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes et précisant la quote-part afférente au lot loué dans chacune des catégories de charges.
- - un diagnostic de performance énergétique ;
 - un constat de risque d'exposition au plomb pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 ;
 - le cas échéant, une copie d'un état mentionnant l'absence ou la présence de matériaux ou de produits de la construction contenant de l'amiante ;
 - le cas échéant, un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes ;
 - le cas échéant, un état des risques naturels et technologiques pour les zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, ou dans des zones de sismicité.

M

Une notice d'information relative aux droits et obligations des loc	ataires et des bailleurs.
Un état des lieux, un inventaire et un état détaillé du mobilier (éta ultérieure à celle de la conclusion du contrat).	
Le cas échéant, une autorisation préalable de mise en location.	
Le cas échéant, les références aux loyers habituellement constatés	dans le voisingge pour des loggments company les
	real to vosinoge pour des togements comparables,
Le 06 02 2023 _{, d} Vénissieux	10
Signature du bailleur (ou de son mandataire, le cas échéant) Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » : 17 rue 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	Signature du locataire Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :
annouve skemplaires originaux dont un remis à c	du el appromi
a a superior de la contraction del contraction de la contraction d	nuque signacaire.
Démarches électricité et gaz	(Incataire)
SIRET 850 contactez le US 87 67 94 26 (non surtaxé, lundi-vi dimanche 9H-17H, service Selectra) pour mettre vos compteurs d'a éviter toute coupure.	endredi 8H-21H ; samedi 8H30-18H30, électricité et de gaz naturel à votre nom et